



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Élaboration nouveaux programmes de SES

Question écrite n° 15225

### Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les programmes de sciences économiques et sociales (SES) présentés récemment par le Conseil supérieur des programmes. Enseignées depuis plus de 50 ans dans les lycées, pour permettre cette « troisième culture » aux côtés des humanités et des sciences, les SES préparent les lycéens aux grandes questions contemporaines. Après avoir vu leur place dans les enseignements profondément réaménagée dans le cadre de la réforme du bac 2021, les programmes de SES, dans leur contenu, suscitent de vives inquiétudes dans la communauté enseignante. Considérés notamment comme trop volumineux et techniques, ces programmes semblent également trop peu problématisés pour conserver leur vocation émancipatrice et stimulante aux yeux des lycéens. Aussi, il lui demande s'il envisage d'ouvrir une nouvelle concertation avec les professeurs en vue de l'élaboration des nouveaux programmes de SES.

### Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique contribue à consolider la culture économique des lycéens français, grâce à un enseignement de sciences économiques et sociales introduit dans le tronc commun des enseignements en classe de seconde d'une part et grâce à un enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et 6 heures en classe terminale, avec l'objectif de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances en vue de leur poursuite d'études supérieures. À partir de la rentrée 2019, tous les élèves de seconde bénéficieront ainsi d'un enseignement commun de sciences économiques et sociales. Celui-ci vise à faire acquérir aux élèves la maîtrise des notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Il doit également leur permettre de découvrir de nouveaux champs disciplinaires et d'éclairer leur choix d'enseignements de spécialité pour leur poursuite d'études dans le cycle terminal du lycée. Il contribue enfin à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Comme l'indique le programme de la classe de seconde publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019, les élèves seront ainsi initiés « aux principales étapes d'une démarche scientifique en sciences sociales : formulation d'hypothèses, réalisation d'enquêtes ou construction de modèles, confrontation aux faits, conclusion ». Ils sont familiarisés avec « une démarche articulant modélisation et investigations empiriques et permettant de porter un regard rigoureux sur le monde économique et social ». Les nouveaux programmes ont donc pleinement vocation à former des citoyens ouverts, dotés d'un esprit critique et de capacités de réflexion et d'argumentation, ayant une compréhension des enjeux socio-économiques du monde qui les entoure. Les sciences sociales s'appuient sur des faits établis, des argumentations rigoureuses, des théories validées et non sur des valeurs. La discipline « doit aider les élèves à distinguer les démarches et savoirs scientifiques de ce qui relève de la croyance ou du dogme, et à participer ainsi au débat public de façon éclairée » précise le préambule du programme pour la classe de première. Les questions relatives au marché et à la monnaie sont pleinement abordées. À titre d'exemples, le second thème de science économique de la classe de seconde est « Comment se forment les prix sur un marché ? ». En classe de première, les élèves étudient « Comment un marché concurrentiel

fonctionne-t-il ? » puis « Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ? ». S'agissant de la part des différents champs de la discipline, elle a souvent fait l'objet de débats. Dans l'avis rendu en octobre 2017 sur les programmes de Sciences économiques et sociales, le Conseil supérieur des programmes (CSP) et le Conseil national éducation économie (CNEE) ont préconisé de mieux prendre en compte les apports de la sociologie, des sciences politiques et les regards croisés, et de garder toute sa place à l'étude de l'économie. C'est la raison pour laquelle la structure du programme de seconde offre un premier questionnement sur « Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ? ». Deux questionnements de science économique et deux questionnements de sociologie et science politique sont ensuite étudiés. Le programme amène à porter un regard pluridisciplinaire puisqu'un chapitre de « regards croisés » est organisé autour de la question : « Quelles relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire ? ». Les élèves sont ainsi sensibilisés aux spécificités disciplinaires de l'économie, de la sociologie et de la science politique ainsi qu'à la possibilité de croiser les regards de ces trois disciplines sur un thème identifié. Concernant la problématisation, elle relève prioritairement de l'action pédagogique des professeurs qui, à partir des questionnements du programme, donnent du sens aux apprentissages, suscitent une authentique activité intellectuelle des élèves en les amenant à se poser des questions précises, à formuler des hypothèses explicatives et à les confronter à des données empiriques pour comprendre les phénomènes étudiés. L'enseignement de sciences économiques et sociales vise ainsi à faire acquérir aux élèves la maîtrise des notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Il contribue aussi à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux de nos sociétés contemporaines.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Delatte](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15225

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2018](#), page 11604

**Réponse publiée au JO le :** [23 juillet 2019](#), page 6896